

**POINT X DE L'ORDRE DU JOUR: POUR INFORMATION****39^e réunion du Bureau exécutif, 30 novembre au 2 décembre 2011****Améliorer le bien-être et le statut du personnel de l'éducation****1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

L'engagement de l'IE en faveur de la défense des droits humains et syndicaux du personnel de l'éducation et de leurs organisations a continué d'être un volet important de ses activités. L'IE a apporté un soutien à ses organisations membres par le biais de la sensibilisation, de la formation, du plaidoyer, du lobbying et d'actions de protestation, ainsi que par le biais de ses représentations et des plaintes introduites auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART), du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, du Conseil de l'Europe et de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.

Les droits humains et syndicaux sont exposés aux plus grands risques en période de crise économique et sociale. Cette année a vu le développement ou la confirmation de tendances inquiétantes en termes de violations des droits humains et syndicaux des organisations d'enseignants. Un nombre croissant de gouvernements a tenté de considérer l'éducation comme un service essentiel, ce qui en droit international du travail signifie qu'une interruption de ce secteur pourrait mettre la vie des citoyen(ne)s en danger. Au nom de ce principe, des gouvernements ont fortement restreint ou nié les droits fondamentaux des travailleurs/euses, tels que le droit de grève. La jurisprudence de l'OIT a réfuté ce principe selon lequel l'éducation serait considérée comme un service essentiel – dans le sens où les gouvernements l'entendent.

Les recommandations de l'OIT formulées à la suite de plaintes introduites par l'IE et ses organisations membres auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT, ont toutes réaffirmé les droits syndicaux des organisations d'enseignants. Les gouvernements ne devraient pas supprimer les systèmes de prélèvements des cotisations à la source; les gouvernements ne devraient pas refuser l'enregistrement des organisations de travailleurs/euses légitimes; les services minima ont été établis en pleine consultation avec les syndicats; forcer à la retraite et empêcher les enseignant(e)s syndicalistes de participer à des réunions internationales sont des mesures antisyndicales et discriminatoires qui toutes sont considérées comme des violations des droits syndicaux fondamentaux.

Les pays suivants sont couverts par le présent rapport:

Bahreïn	1
Botswana	3
Cambodge	3
Colombie	4
Égypte	5
Éthiopie	6
Fidji	6
Géorgie	7
Iran	8
Swaziland	8
Tunisie	9
Turquie	9
Yémen	11

2. CAMPAGNES NATIONALES MENÉES DEPUIS LA RÉUNION DU BUREAU EXÉCUTIF EN MARS 2011

(par ordre alphabétique)

Bahreïn

La situation des enseignant(e)s et de leur association, la Bahraini Teachers' Association, est toujours extrêmement préoccupante. La participation des enseignant(e)s et de la BTA aux manifestations pacifiques en faveur de la démocratie en février à la place de la Perle a entraîné des persécutions, des détentions et des tortures.

Plus de 8 000 enseignant(e)s ont été frappés depuis le début de la répression. Les établissements d'enseignement ont été fermés et les salaires n'ont pas été versés ou ont été retardés. Selon la BTA, 2 500 enseignant(e)s ont été amenés d'Égypte pour remplacer les enseignant(e)s bahreïni(e)s licencié(e)s. 6 500 autres recrues locales non qualifiées ont été engagées.

La direction du syndicat a été arrêtée et détenue, le premier emprisonnement ayant eu lieu en mars 2011. En septembre, le président de la BTA, Mahdi Abu Dheeb, et la vice-présidente, Jalila al-Salman, ont été condamnés, respectivement, à dix et trois ans d'emprisonnement par un tribunal militaire, bien que ce soient des civils. Le président de la BTA aurait été torturé au cours de sa détention. La vice-présidente a été agressée verbalement. Neuf autres responsables de la BTA font face à des poursuites pénales, dont la Secrétaire générale de l'association, Mme Sana Abdul Razzaq.

Le syndicat de l'éducation connaît manifestement des heures très sombres. Il était fort et représentatif avant le mouvement en faveur de la démocratie et le gouvernement s'inquiète de l'influence de la BTA et de la communauté éducative sur le public. En dépit de la législation nationale qui interdit la syndicalisation des enseignants(e)s, la BTA (société des enseignants de Bahreïn en arabe) a toujours agi comme un syndicat.

Initiatives de l'IE

Les actions de l'IE ont connu leur point culminant lors de la mission dirigée par son Secrétaire général les 19 et 20 novembre. Celui-ci a rencontré des représentants des syndicats de l'éducation, de la BTA et des syndicats des professeurs d'université ainsi que des organisations de la société civile. Le calendrier de la mission n'a pas permis d'organiser une entrevue avec le ministre de l'Éducation. L'IE a informé la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn qui devait rendre son rapport et formuler des recommandations au roi. Le Secrétaire général de l'IE a demandé à la Commission d'enquête d'inclure parmi ses recommandations la réintégration de tous les enseignant(e)s licencié(e)s et l'exonération de toutes les charges retenues contre les dirigeant(e)s et militant(e)s syndicaux ainsi que leur libération. M. Van Leeuwen s'est également fait l'écho des inquiétudes des syndicats au sujet de la détérioration de la qualité de l'enseignement à la suite du remplacement d'enseignants par des personnes non qualifiées de Bahreïn et d'Égypte. Il a également déploré les innombrables comptes rendus faisant état de torture à l'encontre de syndicalistes, d'enseignant(e)s et d'élèves. La BTA a largement relayé la mission de l'IE et a indiqué que les enseignant(e)s syndicalistes avaient été réconforté(e)s par la visite du Secrétaire général de l'IE.

L'IE a largement médiatisé la répression des enseignant(e)s et a lancé trois appels d'actions urgentes, qui ont généré des centaines de lettres de soutien en ligne de ses principales organisations membres. Des mises à jour régulièrement sont publiées sur le site Internet de l'IE et dans sa lettre d'information électronique. Les appels de l'IE ont été répercutés par les sites Internet des syndicats (CTF-FCE, GEW, CISL, TUC UK, LabourStart, notamment). Amnesty International a adopté les dirigeants de la BTA, Mahdi et Jalila, comme prisonniers d'opinion afin d'accroître la pression exercée sur les autorités.

L'IE a adressé des lettres de protestation aux autorités et a demandé des audiences à l'ambassade de Bahreïn. Le 26 mai, l'IE a pris part à la Journée d'action internationale de la CISL (l'ambassade a toutefois refusé de rencontrer la délégation et une lettre conjointe a été remise par les fédérations syndicales mondiales). À l'occasion de la Conférence internationale du travail en juin 2011, l'IE s'est jointe à la demande du Groupe des travailleurs de créer une commission d'enquête de l'OIT. L'IE a présenté ses remarques au Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, au

Rapporteur spécial des NU sur le droit d'association et au Rapporteur spécial des NU sur la torture. En octobre, l'IE et la CISL ont corédigé une plainte adressée au Comité de la liberté syndicale de l'OIT (plainte CLS 2882). En novembre, l'IE a présenté une allégation à la procédure d'Examen périodique universel du Bahreïn.

Botswana

En 2011, l'IE a maintenu son soutien à son affilié, le Botswana Teacher Union (BTU). L'IE s'est penchée sur deux questions majeures, notamment le retard dans la mise en œuvre de la loi de 2008 sur les services publics, qui accorderait aux fonctionnaires des droits conformes aux normes internationales en termes de salaire, de retraite et de négociation. L'IE a également défendu le droit de grève lorsque le gouvernement a décidé, en juin, de reclasser l'enseignement comme un «service essentiel». L'IE a présenté ses allégations à l'OIT en août 2011. En 2010, la Commission d'experts de l'OIT avait formulé une recommandation déclarant que «*le gouvernement ne devrait pas adopter une législation rendant l'exercice du droit de grève extrêmement difficile dans la pratique*».

L'IE a également continué à suivre la mise à la retraite anticipée de l'ancien Président du BTU, Japhta Radibe, contraint de démissionner de ses fonctions d'enseignant avant l'âge de 50 ans afin de l'empêcher de diriger le syndicat d'enseignants. Le BTU a introduit un recours en justice et s'est joint à l'IE pour déposer une plainte devant le Comité de la liberté syndicale de l'OIT en juin 2009 (plainte CLS 272). L'IE et le BTU ont continué à présenter régulièrement des informations concernant, essentiellement, le retard de la procédure judiciaire et la non-réintégration du Président du BTU. L'IE a organisé des rencontres avec Cleo Doumbia-Henry, directeur du Département des normes internationales du travail de l'OIT lors des Conférences internationales du travail de 2010 et de 2011.

En 2010, l'OIT a rappelé au gouvernement du Botswana que les travailleurs/euses devaient bénéficier d'une protection adéquate contre tous les actes de discrimination antisyndicale en matière d'emploi, en particulier en ce qui concerne les responsables syndicaux. Ce principe s'applique non seulement aux licenciements, mais également à toutes les autres formes de harcèlement, comme la mise à la retraite forcée en raison d'activités syndicales légitimes.

L'OIT a également déclaré que les cas de discrimination antisyndicale devaient faire l'objet d'un examen rapide. L'OIT a notifié au gouvernement que «la participation à des réunions internationales est un droit syndical fondamental et que le gouvernement devrait s'abstenir de toute mesure visant à empêcher des responsables syndicaux de se rendre à l'étranger».

En mars 2011, le Comité a également demandé au gouvernement de prendre contact avec les parties afin de trouver une solution négociée commune au litige, y compris la réintégration de Japhta Radibe.

Cambodge

Les droits d'association et de négociation collective sont refusés aux enseignant(e)s et aux fonctionnaires. Les deux organisations cambodgiennes membres de l'IE, la CITA et le NEAD, sont enregistrées en tant qu'associations et pas en tant que syndicats auprès du ministère de l'Intérieur.

Initiatives de l'IE

Le soutien de l'IE a été crucial pour la création et l'enregistrement de l'Association cambodgienne indépendante des enseignants (CITA) en 2001. L'appui international visible aux activités de plaidoyer a atténué la pression exercée ces derniers mois sur les membres et les responsables de la CITA.

L'IE a concentré ses actions de plaidoyer sur la mise en évidence de l'absence des libertés et des droits fondamentaux. Grâce à l'expertise et aux recherches de la CITA, l'IE a pu présenter des remarques sur les principaux manquements, comme le fait que les travailleurs/euses de la fonction publique ne soient pas couvert(e)s par le droit du travail. En juin 2011, l'intervention de l'IE à la Commission de l'application des normes de l'OIT a incité l'Organisation à demander spécifiquement au gouvernement cambodgien que «*la nouvelle loi garanti[sse] pleinement les droits prévus par la convention aux fonctionnaires, enseignants, ...*». En août 2011, l'IE a une nouvelle fois déploré l'absence de progrès.

L'IE a également mis un coup de projecteur sur des cas particuliers de harcèlement antisyndical. Le ministère de l'Éducation a répondu aux lettres de protestation de l'IE, mais les sanctions n'ont pas encore été appliquées. Avec l'aide de l'IE, la CITA a lancé une campagne intitulée «Donner une voix aux enseignants», dont l'axe principal est la nécessité d'un plus grand respect des droits des enseignant(e)s, en particulier les conventions 87 et 98 de l'OIT et la recommandation OIT/UNESCO de 1966 concernant la condition du personnel enseignant.

Le Cambodge a également été retenu parmi les huit pays à mettre en évidence dans la campagne de cartes postales lancée lors du Congrès de l'IE. La CITA a fait savoir que cette campagne avait considérablement accru sa visibilité dans les enceintes nationales, régionales et internationales et avait donné à ses militants un fort sentiment de gratitude et d'accomplissement.

En octobre, la CITA et le NEAD ont accueilli le séminaire du Réseau des droits syndicaux IE-FES à Phnom Penh. Cela a permis à la CITA de coopérer avec le NEAD à l'élaboration d'un programme de travail commun pour le Réseau des droits syndicaux pour la période 2011-2015. En novembre, l'IE a organisé un séminaire national pour la CITA et le NEAD et a ainsi offert aux deux organisations une nouvelle occasion de développer des actions communes de plaidoyer.

L'IE a également aidé ses membres cambodgiens à s'engager auprès des agences des Nations unies, du gouvernement et de la société civile dans des campagnes phares comme la Semaine mondiale d'action et la Journée mondiale des enseignants. La CITA collabore actuellement avec l'IE afin de faire pression pour renforcer la participation des enseignant(e)s à la gestion et à l'utilisation des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation au Cambodge jusqu'en 2015. Cette action a une nouvelle fois montré aux parties prenantes de l'éducation la capacité du syndicat à s'engager dans des initiatives politiques majeures.

Afin de célébrer la Journée mondiale contre le travail des enfants (le 12 juin de chaque année), la CITA a créé un coffret d'activité destiné aux classes et comprenant du matériel développé conjointement par l'IE et le programme IPEC de l'OIT. Le coffret a été traduit en khmer et distribué à plus de 1 500 enseignant(e)s. En outre, la CITA est devenue membre du Comité national contre le travail des enfants de l'OIT. La Journée mondiale contre le travail des enfants a été saluée par le secteur de l'éducation et les enseignant(e)s l'ont exploitée au travers d'activités en classe.

Colombie

Dix-neuf enseignant(e)s syndicalistes supplémentaires ont été assassiné(e)s en 2011. À l'instar des années précédentes, les enseignant(e)s syndicalistes assassiné(e)s étaient originaires des départements de Córdoba, Risaralda, Nariño et Antioche sur la Côte pacifique. Un tiers des enseignant(e)s syndicalistes tué(e)s en Colombie au cours de la décennie écoulée était des membres de la FECODE. Selon l'affilié de l'IE, les enseignant(e)s syndicalistes sont visé(e)s parce le plaidoyer en faveur d'une éducation publique de qualité pour tous va à l'encontre des défis politiques, culturels et socio-économiques du gouvernement.

Depuis 1995, plus d'un millier d'enseignant(e)s syndicalistes ont été tué(e)s en Colombie. Plus de 2 530 ont été menacé(e)s, 1 400 ont été déplacé(e)s à l'intérieur du territoire, 121 ont été arbitrairement détenu(e)s, 76 ont été contraint(e)s de quitter le pays avec leur famille et 72 ont disparu. En dépit des programmes de protection mis en place par les autorités colombiennes, les enseignant(e)s et les syndicalistes continuent d'être la cible de groupes paramilitaires, d'escadrons démobilisés, de guérillas armées et de narcotrafiquants.

La FECODE et l'IE ont dénoncé ces meurtres publiquement auprès des ministères de l'Éducation, de la Justice, de la Protection sociale et de l'Intérieur ainsi qu'auprès du Procureur public et du Président de la République, et ont exigé que les autorités colombiennes garantissent la liberté d'exercer des activités syndicales et qu'elles mènent toutes les enquêtes nécessaires pour rompre le cycle de l'impunité qui entoure généralement l'assassinat des enseignant(e)s et des syndicalistes. Si la FECODE reconnaît que des instruments législatifs importants ont été adoptés en 2010 et, plus récemment, en 2011, pour protéger la vie des enseignant(e)s syndicalistes, l'absence de mise en œuvre et de sensibilisation par les responsables publics est flagrante.

L'IE a développé ses actions de plaidoyer en faveur des droits syndicaux en demandant que les écoles soient reconnues comme des havres de paix en Colombie comme ailleurs.

L'IE a également soutenu la FECODE dans son opposition à la privatisation des écoles, à la suppression de l'éducation de la petite enfance et du système de retraite et de santé des enseignant(e)s.

Afin de soutenir la syndicalisation de l'enseignement supérieur, l'IE a pris langue avec le syndicat des professeurs d'université (ASPU) et a lancé une campagne couronnée de succès qui réclamait la libération de Miguel Ángel Beltrán, professeur et syndicaliste colombien emprisonné en 2009 pour avoir critiqué le gouvernement d'Uribe et ses réformes néolibérales dans les universités publiques. L'IE, ses affiliés britanniques, l'UCU et le NASUWT, ainsi que l'ONG Justice for Colombia et LabourStart ont mené une campagne forte pour défendre le Dr Beltrán. Celui-ci a finalement été libéré le 7 juin 2011 et toutes les charges retenues contre lui ont été levées. Malheureusement, les retards intervenus dans la délivrance de son visa ont empêché le Dr Beltrán d'assister au Congrès de l'IE en juillet.

Tout au long de l'année, l'IE a continué d'informer ses organisations membres, les centrales syndicales, d'autres Fédérations syndicales mondiales, le Groupe des travailleurs de l'OIT et les organisations de défense des droits de l'homme sur les développements en Colombie.

Égypte

La conférence de haut niveau de l'IE avec des représentants des syndicats de l'éducation de onze pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (juin 2011, Le Caire) a été une bonne occasion de discuter avec le nouveau membre de l'IE, le Syndicat indépendant des enseignants d'Égypte (ISTT). L'ISTT, fort de 40 000 membres, a vu le jour en juillet 2010.

L'ISTT explique que la pression en faveur du changement continue de monter en Égypte. La situation de la centrale syndicale nationale officielle évolue alors que les revendications des travailleurs/euses se renforcent. Le monde politique et le patronat doivent encore changer leur mentalité antisyndicale. La négociation collective reste quasiment impossible et les travailleurs/euses doivent recourir à des actions de grève et à des manifestations de rue. Souvent, la police répond par la force, frappant et arrêtant les grévistes et les manifestants, tandis que les employeurs licencient les travailleurs/euses qui ont fait grève.

La volonté du gouvernement militaire d'interdire le droit de grève, combinée aux doléances de plus en plus fortes des enseignant(e)s, continue de déclencher des protestations, comme la demande de destitution du ministre de l'Éducation. Les enseignant(e)s réclament des salaires plus élevés, de meilleures conditions de travail et le droit d'organiser des syndicats indépendants du gouvernement. Jusqu'à présent, l'appareil de sécurité de l'après-Moubarak «contrôle toujours tout dans l'éducation et le ministère de l'Éducation est toujours dominé par des fonctionnaires de Moubarak». La police politique surveille toujours les enseignant(e)s. Des centaines d'entre eux ont été licenciés et transférés pendant les manifestations en faveur de la démocratie et l'ISTT cherche à obtenir leur réintégration à leur poste.

Initiatives de l'IE

L'IE a soutenu et transmis des informations sur le mouvement en faveur de la démocratie en Égypte. Le 3 février, l'IE a lancé un appel d'action urgente pour soutenir les syndicalistes enseignants égyptiens dans leur demande d'octroi des libertés et des droits fondamentaux. Le 8 février, la Secrétaire générale adjointe de l'IE, Jan Eastman, s'est alliée à la Secrétaire générale adjointe de la CISL, Sharan Burrow, pour rencontrer l'ambassadeur d'Égypte à Bruxelles.

L'IE a également fait rapport des développements concernant les syndicats de l'éducation durant le «soulèvement» et après. Au cours de cette période, 7 bulletins d'information ont été publiés sur le site Internet de l'IE, ainsi qu'une lettre d'information électronique. Le 26 juin, le Secrétaire général de l'IE et des représentants des pays arabes et occidentaux se sont retrouvés sur la place Tahrir pour saluer le courage et la détermination de leurs collègues égyptiens.

L'Égypte constitue un volet important de l'Initiative 2012-2015 de l'IE dans la région arabe (EB39.08.8). L'ISTT est également proposé comme partenaire pour un projet de l'IE. S'il est accepté, ce projet tendra à doter les onze syndicats d'enseignants d'Égypte, de Jordanie, du Koweït, du Maroc et de Tunisie des compétences et de la méthodologie nécessaires pour prôner des cadres législatifs

garantissant les droits fondamentaux au travail. Ceux-ci comprendront la liberté d'association, la négociation collective, le dialogue social et la non-discrimination, sans oublier des politiques en matière d'égalité.

Éthiopie

L'absence de reconnaissance juridique du membre de l'IE, la National Teacher Association (NTA), demeure un problème.

En 2008, après 15 années de procédures judiciaires, la Cour suprême fédérale a déclaré que le nom, le logo, tous les biens et les avoirs bancaires de l'Ethiopia Teacher Association (ETA) seraient transférés à l'entité reconnue par le gouvernement, ce qui signifiait le démantèlement de l'association indépendante des enseignant(e)s. L'affilié de l'IE s'est alors réorganisé et a formé une nouvelle association baptisée National Teacher Association (NTA).

Depuis août 2008, la NTA se voit régulièrement refuser le statut juridique au motif qu'il existe déjà une association nationale des enseignant(e)s. La NTA n'a toutefois jamais reçu aucune notification officielle de l'agence gouvernementale compétente. Les tentatives de la NTA pour porter l'affaire devant les tribunaux ont échoué parce que l'organisme chargé des institutions caritatives et des associations n'a pas encore instauré de mécanisme de recours et que les tribunaux se déclarent incompétents.

En 2010, l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies a recommandé, notamment, que les autorités modifier *«les dispositions de la loi de 2009 sur les associations et les organisations caritatives et les associations qui sont incompatibles avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris celles concernant la liberté d'expression, d'association et de réunion»*.

Commentant les diverses allégations formulées par l'IE depuis août 2006, l'OIT a, de façon répétée, prié *«le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que la NTA soit enregistrée sans délai de sorte que les enseignants puissent exercer pleinement leur droit de constituer des organisations aux fins de la promotion et de la défense des intérêts professionnels des enseignants»*.

Le Code du travail n'a toujours pas été amendé. En Éthiopie, les fonctionnaires, y compris les enseignant(e)s des écoles publiques, sont toujours privés de leur droit de créer et d'adhérer à un syndicat, en violation de la convention 87 de l'OIT.

Initiatives de l'IE

L'IE et les organisations coopérantes ont maintenu leur soutien aux responsables de la NTA en vue d'obtenir leur enregistrement et de prendre contact avec des syndicalistes. L'IE a maintenu la communication avec les autorités publiques dans le cadre de réunions, notamment lors de la Conférence internationale du travail. L'IE a également continué à informer les agences des Nations unies, ses contacts diplomatiques et des organisations de défense des droits de l'homme sur les développements intervenus ou sur l'absence de développements. En août, l'IE a formulé des allégations actualisées à la Commission d'experts de l'OIT et a fait état du refus d'enregistrer la NTA et de la pression exercée par les autorités éducatives pour recruter des enseignant(e)s et des étudiant(e)s comme membres du parti.

Fidji

L'acharnement antisyndical s'est amplifié tout au long de l'année 2011. En août, la junte militaire a franchi un pas supplémentaire en inculpant et en emprisonnant Felix Anthony et Daniel Urai, respectivement Secrétaire général et Président du Fiji Trade Union Council (FTUC). L'IE a pris une part active dans la campagne syndicale massive organisée pour obtenir leur libéralisation.

En juin, lors de la Conférence internationale du travail, le Groupe des travailleurs a déclaré que «tout le pouvoir est concentré entre les mains du Président et les décrets présidentiels ne sont soumis à aucun contrôle juridictionnel quant à leur légalité ou à leur constitutionnalité».

Les syndicats de la fonction publique ont été exclus du champ d'application de la loi sur les relations d'emploi. Parlant de la mise en œuvre de la convention 111 de l'OIT relative à la non-discrimination, une représentante du NUT a déclaré qu'aucune mesure n'avait été prise pour éradiquer la discrimination dans l'accès à l'éducation et à la formation sur la base de la race, de l'origine ethnique ou du sexe. Bien au contraire, l'égalité d'accès s'est réduite, étant donné que la hausse des frais de scolarité a mis la scolarisation hors de portée de beaucoup et un très grand nombre d'enfants, en particulier ceux issus des minorités ethniques, ont été contraints d'abandonner l'école et de se mettre au travail. Elle a également évoqué la suspension et le renvoi de Tevita Koroi, le Président de l'association des enseignants de Fidji, qui avait été arrêté et menacé. Elle a aussi souligné les nombreuses interférences dans l'organisation des travailleurs par des interventions militaires et des actes d'intimidation et de violence.

En juin, l'Organe directeur de l'OIT, notant la difficulté d'exercer le droit de liberté syndicale dans le pays a appelé le gouvernement «à créer les conditions nécessaires à un dialogue tripartite authentique». En 2010, l'Organe directeur de l'OIT a demandé au gouvernement de Fidji de réintégrer le Président de l'Association des enseignants de Fidji, Tevita Koroi, à son poste de chef d'établissement sans perte de salaire ou d'avantages et de s'abstenir de toute nouvelle ingérence dans les affaires internes de la FTA.

En août, l'IE a présenté des informations actualisées à la Commission d'experts de l'OIT sur la détérioration de la situation à Fidji des deux syndicats d'enseignants membres de l'IE, la FTA et le FTU.

Géorgie

L'Educators and Scientists Free Trade Union of Georgia (ESFTUG) reste la principale organisation syndicale d'enseignants en Géorgie, en dépit des tentatives menées par le gouvernement pour créer des syndicats jaunes et des groupes dissidents. L'affilié de l'IE est également la principale fédération sectorielle de la Confédération des syndicats de Géorgie (GTUC). En 2011, le CSEE a suivi de près l'évolution de la situation.

Après la démission de la Présidente de l'ESFTUG et ancienne Vice-présidente du CSEE, Mme Manana Ghurchumalidze, une commission conjointe GTUC/CSEE a convoqué un congrès extraordinaire le 30 octobre 2010 en vue d'élire un nouveau président. Durant le congrès, la dirigeante d'une fédération locale du district de Tbilissi (la capitale de la Géorgie), Mme Ekaterina Cherkezishvili, a appelé à un débrayage pour protester contre la candidature unique de Mme Maïa Khobakidze, qui était soutenue par la GTUC. L'envoyé de l'IE au congrès de l'ESFTUG a estimé qu'environ 40 % des délégués ont quitté la salle. Le 22 novembre 2010, une action en justice a été engagée contre l'ESFTUG par un groupe d'anciens délégués de cette organisation, mené par Ekaterina Cherkezishvili, affirmant que le quorum des délégués présents au congrès n'était pas suffisant pour élire Maïa Khobakidze. Depuis lors, Maïa Khobakidze a rapporté à l'IE les pressions exercées sur elle par le ministère de l'Éducation, dont des menaces de mort, pour la contraindre à la démission. Elle a indiqué que le débrayage et l'action en justice ont eu lieu à l'instigation du ministère de l'Éducation afin de contrôler l'ESFTUG. L'affilié de l'IE a aussi précisé que le ministère de l'Éducation faisait pression sur les enseignant(e)s et les chefs d'établissement afin qu'ils sortent du système de prélèvement automatique de 1 % de leur salaire en faveur de l'ESFTUG, ce qui a entraîné une grave perte financière pour l'organisation.

Initiatives de l'IE

En janvier 2011, l'Examen périodique universel des Nations unies a analysé les pratiques de la Géorgie en matière de droits de l'homme et a examiné l'allégation de l'IE sur le non-respect des principes relatifs à la liberté d'association. Bien que le gouvernement ait réaffirmé son respect de la liberté d'association et de réunion, la recommandation des NU de mars 2011 demande au gouvernement de réviser la «loi relative aux réunions et manifestations imposant plusieurs restrictions

au droit de réunion et de manifestation, dans le but de garantir un exercice libre et sans entraves de ce droit».

Le CSEE a envoyé une délégation internationale à la première audience du tribunal le 17 mars 2011. La délégation a également rencontré Maia Khobakidze, les avocats de l'ESFTUG, la délégation de l'UE en Géorgie et les ambassadeurs de France et des Pays-Bas. La mission a rapporté que l'ESFTUG était à deux doigts de la faillite financière et survivait grâce au soutien de la GTUC et du fonds de solidarité de l'American Trade Union Confederation. Aucune preuve matérielle des pressions exercées par le gouvernement géorgien pour contrôler l'ESFTUG n'a été produite, ce qui empêche toute possibilité d'action juridique au niveau international.

Le 15 juin 2011, un tribunal administratif a été saisi du recours contre l'ESFTUG, le tribunal de Tbilissi s'étant déclaré incompétent.

Le directeur européen du CSEE, Martin Rømer, s'est rendu à Tbilissi du 21 au 23 octobre. Il a noté que l'ESFTUG avait commencé à percevoir les cotisations de ses membres en recourant à un nouveau système bancaire. La loi a imposé ce système aux organisations syndicales. M. Rømer a rencontré la GTUC, l'Ambassadeur de l'UE ainsi que le ministre de l'Éducation, Dimitri Shashkin. Le ministre s'est engagé à s'abstenir de toute interférence au niveau judiciaire et à reconnaître Maia Khobakidze comme présidente légitime de l'ESFTUG pendant la durée de l'affaire.

Le CSEE espère maintenant que l'ESFTUG sera en mesure de se refinancer grâce au nouveau système de paiement des cotisations. L'issue judiciaire est incertaine. Si le tribunal administratif devait aussi se déclarer incompétent, l'affaire serait alors portée devant la Cour suprême.

En août, l'IE et l'ESFTUG ont également présenté une allégation devant la Commission d'experts de l'OIT sur le non-respect par le gouvernement de Géorgie des conventions 87 et 98 tant en fait qu'en droit.

Iran

L'IE a continué à apporter des conseils et son soutien à son organisation membre, le Cooperative Council of Iranian Teachers Trade Associations (CCITTA).

La participation de trois représentants du CCITTA au 6^e Congrès mondial a été considérée comme un énorme pas en avant pour eux pour mieux comprendre et connaître le fonctionnement d'un syndicat d'enseignants indépendant. Ils ont également développé un vaste réseau de soutien parmi les organisations membres et les agences internationales présentes au Congrès.

L'IE a continué à soutenir son organisation membre et à mettre en lumière les violations des droits des enseignant(e)s devant l'OIT et d'autres agences des NU. L'IE a également fourni des informations au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en Iran.

L'IE a continué à s'impliquer dans la campagne internationale «Justice for Iranian Workers», un réseau de militant(e)s pour les droits syndicaux issu(e)s du mouvement international des travailleurs/euses et d'Amnesty International. L'IE a également partagé des informations avec le Réseau pour l'éducation et les droits académiques (NEAR).

Swaziland

En avril 2011, l'IE a pris contact avec les autorités à la suite de la répression violente et de l'arrestation arbitraire de membres de la Swaziland National Association of Teachers (SNAT).

L'IE a adressé une requête au Premier ministre, dans laquelle elle condamne la répression violente de défenseurs pacifiques de la démocratie qui ont manifesté contre le maintien de l'état d'urgence et de l'interdiction des partis politiques depuis 34 ans. L'affilié de l'IE a également demandé un véritable dialogue social et la suspension des réductions de salaire des fonctionnaires. La SNAT a plaidé pour la création des conditions nécessaires à une négociation collective équitable et à une bonne gouvernance des initiatives dans le secteur de l'éducation afin d'aborder le développement socio-économique du pays de manière positive.

Dans la capitale, les forces de sécurité ont fait usage de gaz lacrymogènes, de canons à eau, d'armes anti-émeute et même de vraies munitions contre les manifestants, ont arrêté des centaines d'entre eux, dont des responsables syndicaux, ont confiné enseignant(e)s et étudiant(e)s dans les campus et les écoles et ont perquisitionné des locaux syndicaux sans mandat, y compris le siège de la SNAT où plus de 500 enseignant(e)s syndicalistes étaient assiégé(e)s. La SNAT a rapporté que 30 de ses dirigeants et membres avaient été arrêtés. Parmi eux figurent le Président et le Secrétaire général de la SNAT, Sibongile Mazibuko et Muzi Mhlanga.

En 2010, la répression antisyndicale des autorités du Swaziland avait conduit l'OIT à envoyer une mission tripartite de haut niveau dans le pays en octobre. En 2011, la Commission de l'application des normes avait à nouveau consacré un paragraphe spécial au Swaziland. Entre autres recommandations, l'OIT enjoignait les autorités de soumettre la loi sur le service public au comité du dialogue social afin d'assurer un vrai débat tripartite avant son adoption. La SNA n'a pas fait mention de progrès en ce sens.

Tunisie

Les affiliés tunisiens, le SGEB et le syndicat de l'enseignement supérieur, la FGERSRS, ainsi que la centrale syndicale UGTT, ont joué un rôle majeur dans les manifestations qui ont conduit à l'éviction du Président Ben Ali. L'IE a régulièrement diffusé des nouvelles en ligne sur les actions engagées par ses affiliés, qui ont provoqué une onde de choc dans tout le monde arabe. En février, la déléguée de la FGERSRS qui devait assister à la Conférence mondiale des femmes de l'IE a envoyé un message *in absentia*. «*Une étape historique sur le chemin de la liberté et de la démocratie s'ouvre pour le peuple, qui peut reprendre en main son propre destin, restaurer les libertés individuelles, syndicales et politiques, lutter contre la corruption et mettre en place des institutions démocratiques. Notre lutte continue pour conserver ce qui a été acquis dans le système éducatif et dans la condition de la femme, et pour conquérir notre place en termes de démocratie, de progrès et de justice sociale*», disait Monia Cheikh dans son message.

Initiatives de l'IE

L'IE et la FGERSR de l'enseignement supérieur ont fourni des informations à l'OIT par l'intermédiaire du Comité de la liberté syndicale (plainte CLS 2592) et de la Commission d'experts.

La plainte a été introduite en septembre 2007 et dénonçait le refus des autorités de reconnaître la représentativité de la FGERSRS, créée en 2006 et affiliée à l'UGTT. L'IE a également noté les mesures de discrimination antisyndicale et les actes perpétrés contre les enseignant(e)s en raison de leurs activités syndicales, ainsi que le mépris manifesté par le gouvernement pour les principes de la négociation collective.

Les deux affiliés de l'IE en Tunisie étaient présents lors de la réunion de haut niveau de l'IE avec des représentants de 11 pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (juin 2011, Le Caire, Égypte).

Deux propositions concernant les syndicats d'enseignants en Tunisie ont été présentées en vue d'une contribution extérieure.

Turquie

Le syndicat d'enseignants Egitim Sen a continué d'être harcelé par les autorités en raison de sa politique en faveur d'un enseignement dans la langue maternelle (le kurde) et de son franc-parler. Le cadre juridique de la liberté d'association et des droits de grève et de négociation collective dans le secteur public doit toujours être aligné sur les conventions de l'OIT. Les efforts d'organisation des syndicats sont toujours entravés par des actions en justice douteuses et l'arrestation de leurs responsables. Le 23 octobre, plus de 600 personnes ont perdu la vie dans le tremblement de terre qui a frappé l'est de la Turquie, parmi lesquels on a recensé 75 enseignant(e)s. Egitim Sen a acheté des tentes et des sections d'Egitim Sen collectent des vêtements et des couvertures dans toute la Turquie pour les victimes du séisme. L'IE a apporté une aide de solidarité dans le cadre de l'opération de secours menée par GEW/AOb.

L'action en justice formée contre 31 membres de la centrale syndicale KESK (Confédération turque des services publics), dont 27 membres d'Egitim Sen, est toujours pendante. L'affaire a débuté en mai 2009 par l'arrestation et l'incarcération de plus de 30 dirigeants syndicaux et membres d'Egitim Sen et de la KESK. L'affaire a réellement commencé en novembre 2009 et depuis, le verdict a été reporté à plusieurs reprises.

Les 31 parties défenderesses avaient été libérées sur caution en novembre 2009, mais elles peuvent encore être condamnées à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans. L'interdiction de voyager à l'étranger a empêché la Secrétaire des femmes d'Egitim Sen, Gulçin Isbert, de participer aux activités de l'IE, notamment au Congrès de l'IE, où elle a néanmoins reçu le prix Mary Hatwood Futrell des droits humains et syndicaux malgré son absence. Institutrice primaire turque, Gulçin Isbert a été récompensée pour son action en faveur de l'autonomisation des femmes et des droits des minorités ethniques. Dans une vidéo qu'elle avait enregistrée au préalable, Mme Isbert déclarait: *«Je suis enseignante et je pense que l'éducation est un droit humain universel et fondamental qui devrait être public, démocratique et accessible dans la langue maternelle de chacun. Je me sens honorée, pour moi-même et pour mon syndicat, de recevoir ce prix et j'aimerais rendre hommage à tous ceux qui se battent pour la liberté. Je remercie l'IE pour sa solidarité sans faille».*

Le 29 avril et le 21 octobre, l'IE a coordonné des délégations internationales témoignant devant le tribunal. La délégation de l'IE a été rejointe par des représentant(e)s de la CISL et le Directeur du Centre international pour les droits syndicaux (CIDS). Au fil des ans, le GEW, le SNES, le NASUWT, le DLF et l'AOb ont suivi de près l'évolution de l'affaire.

L'audience du 21 octobre était la dernière et le verdict devrait être rendu le 28 novembre. Les avocats du syndicat ont une nouvelle fois démontré que les accusations étaient sans fondement et que les soi-disant preuves avaient été recueillies illégalement. Il est intéressant d'observer que le 14 octobre, le Rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats a appelé les autorités turques à prendre de nouvelles mesures afin de garantir un système judiciaire indépendant et impartial. Elle a ainsi souligné *«la relation trop étroite entre les juges et les procureurs»*, qui suscite des inquiétudes quant au respect des principes d'impartialité et d'égalité des armes.

L'IE continue à présenter des allégations aux organes des Nations unies et à insister sur le fait que des droits syndicaux pleins doivent encore voir le jour en Turquie, que les droits d'organisation, de grève et de négociation collective doivent encore être alignés sur les normes de l'UE et les conventions de l'OIT et que les syndicats qui organisent des grèves sont entravés par des licenciements massifs de leurs membres, des actions judiciaires et l'arrestation de leurs dirigeant(e)s.

En septembre 2010, l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies a recommandé, entre autres choses, que les autorités apportent *«les modifications juridiques nécessaires pour garantir la liberté d'association, conformément à l'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques».*

En juin, la Commission de l'application des normes de l'OIT a examiné l'application de la convention 87 en Turquie. L'IE a apporté sa contribution aux interventions du Groupe des travailleurs et s'est assurée que l'affaire KESK/Egitim Sen était présentée. L'OIT a noté *«avec préoccupation les nouvelles allégations de restrictions imposées à la liberté syndicale et à la liberté de réunion des syndicalistes»* et *«a prié instamment le gouvernement de réexaminer, en pleine consultation avec les partenaires sociaux, toute législation susceptible d'avoir été appliquée d'une manière contraire à ce principe fondamental et d'envisager toute modification ou abrogation qui apparaîtrait nécessaire».* La Commission a également regretté qu'aucun progrès spécifique n'ait été réalisé en ce qui concerne le projet de loi tant attendu sur les syndicats et a déploré l'exclusion du bénéfice du droit syndical de certaines catégories d'agents de la fonction publique et les restrictions imposées au libre exercice de leurs activités. La Commission a noté avec regret l'absence de nouvelles propositions visant à modifier la loi n° 4688 sur les syndicats des agents de la fonction publique. En août, l'IE et Egitim Sen ont actualisé leur allégation devant la Commission d'experts de l'OIT en déplorant l'absence de toute amélioration par le gouvernement de Turquie.

Yémen

L'IE a lancé deux appels d'action urgente au nom de son membre, le syndicat des enseignants yéménites (YTS) en avril et en novembre 2011. Les enseignant(e)s yéménites et leur syndicat sont toujours extrêmement vulnérables à la répression, puisqu'ils sont en première ligne depuis le début de l'insurrection en février.

L'IE a dénoncé devant le Bureau des droits de l'homme des NU l'usage disproportionné de la force contre des manifestants désarmés, tués par les troupes gouvernementales. L'YTS estime que plus de 40 enseignant(e)s ont été tué(e)s ces derniers mois.

L'IE fait régulièrement rapport des derniers développements sur son site Internet et dans sa lettre d'information électronique. L'YTS a envoyé deux représentants à la conférence de haut niveau de l'IE, qui rassemblait des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (juin 2011, Le Caire). La conférence a donné l'occasion aux syndicalistes yéménites d'expliquer leur situation et de partager leur expérience avec d'autres.

En juillet, l'IE a demandé à l'Union européenne de lancer un appel. Cette demande est intitulée «La formation syndicale en tant que vecteur de la transition démocratique dans un contexte de crise sociale et politique».